

AFFAIRE N° 19.

OBJET: Expropriation d'un terrain de 121m² appartenant aux consorts MARIMA, enclavé dans une propriété communale à l'angle du Quai est et de la ruelle Tortue, en vue de la réalisation d'un équipement public de quartier.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Commune possède au bas de la Rivière, à l'angle du Quai est et de la ruelle Tortue, un terrain de 543m² qu'il n'a pas été possible d'utiliser jusqu'à présent en raison de l'existence d'une parcelle enclavée de 121m² appartenant à des particuliers, les consorts MARIMA.

Les négociations engagées pour l'acquisition de cette parcelle (cadastrée section AH n°69 partie) se sont révélées infructueuses, les propriétaires n'étant pas vendeurs. Aussi vous demandé-je de bien vouloir m'autoriser à engager la procédure d'expropriation de ce terrain en vue de la réalisation d'un équipement public de quartier.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VU - Attesté le 14 Janvier 1982
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé: Didier CULIAUX
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales,
Signé: M. El. Atarou